LES

REMEDES SOUVERAINS ET INCOMPARABLES,

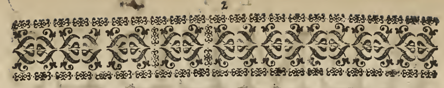
HEVREVSEMENT DECOUVERTS, & employez avec ſuccez dans la gueriſon prompte & facile d'un grand nombre de maladies, & meſme des plus fâcheuſes & deſeſperées.

Par Monſieur BARBEREAV, Conſeiller & Medecin ordinaire du Roy.



A PARIS;
Chez l'Autheur, au College des Quatre-Nations.

MDC. LXX.



ORDONNANCE ET PRIVILEGE du Roy.

PORTANT PERMISSION AV SIEVR BARBEREAV, l'un de ſes Medecins ordinaires, demeurant à preſent dans le College des Quatre Nations, de diſpenſer, vendre & debiter ſes Eaux Medecinales & remedes de ſon invention, à Paris, & par tout le Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de l'obeyſſance de SA MAIESTE' avec deffences à tous autres, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, de ſe ſervir de ſon nom, de contrefaire leſdits remedes, ny en debiter de ſemblables, à peine de trois mil livres d'amende, moitié applicable à ſon profit, & l'autre aux Hoſpitaux des lieux où leſdites contraventions ſeront faites. Vne perſonne de la premiere qualité luy ayant donné des lieux commodes audit College pour en diſtribuer gratuitement aux pauvres infirmes; & au public, ainſi qu'il eſt porté par ladite Ordonnance: Et en cette Ville de

SVR ce qui a eſté repreſenté à ſa Majeſté, par le ſieur BARBEREAV, l'vn de ſes Medecins ordinaires: Que depuis longues années il s'eſt appliqué à faire divers extraits des Mineraux & Vegetaux auec tant de ſuccez, que par des experiences publiques & témoignages authentiques, ils ont produit des effets merveilleux: En ſorte qu'au moyen d'vne petite Pierre infuſée, qui communique ſa vertu en vn moment dans beaucoup d'eau renouvelée ſans aucnne diminution, la potion de cette eau a guery & guerit journellement grand nombre de pauvres de toutes maladies, comme auſſi de ſes poudres & remedes qu'il a inventez: Ce qui a eſté atteſté par pluſieurs perſonnes de toutes qualitez, qui en ont eſté ſoulagées & gueries. Et d'autant qu'il eſt important que le public, & principalement les pauvres à qui leſ-

dits remedes ſont diſtribuez gratuitement, ne ſoient pas privez d'vn avantage ſi conſiderable, que ledit ſieur BARBEREAV a recherché avec des ſoins & beaucoup d'eſtudes, frais &dépences extraordinaires; & qu'il ne ſeroit pas raiſonnable que d'autres perſonnes profitaſſent de ſon travail par la fauſſe imitation de ſes remedes, qui pourroit eſtre d'ailleurs nuiſible au public; SA MAIESTE' luy a permis & permet de diſpenſer, vendre, & debiter leſdits remedes de ſon invention, tant en cette Ville de Paris, que par tousles endroits des Païs, Terres & Seigneuries de ſon obeiſſance, & d'en tirer les retributions raiſonnahles, excepté dans les Hoſpitaux, où il les fournira gratuitement. Avec deffences à tous autres, de quelques qualitez & conditions qu'ils ſoient, de ſe ſervir de ſon nom, de contrefaire leſdits remedes, ny en debiter de ſemblables, que par la permiſſion dudit BARBEREAV, à peine de trois mille livres d'amende, applicables moitié à luy, & le ſurplus au profit des pauvres des Hoſpitaux des lieux où ſeront faites leſdites contraventions. MANDANT SA MAIESTE' à tous Gouverneurs, Grand Prevoſt de ſon Hoſtel, Commiſſaires departis dans les Provinces, Baillifs, Seneſchaux, Prevoſts, Iuges de Police & autres ſes Officiers, de maintenir & faire joüir ledit BARBEREAV de ladite permiſſion & Privilege ſur la Copie collationnée d'iceluy par l'vn de nos Conſeillers & Secretaires; & qu'à cét effet toutes Lettres neceſſaires luy ſeront expediées. Fait à S. Germain en Laye, le 12. Avril 1670. Signé, LOVIS. Et plus bas, COLBERT, & ſeellé en Placart de Cire rouge.

Collationné aux Originaux, par moy Conſeiller Secretaire du Roy, Maiſon & Couronne de France & de ſes Finances.

LES SOVVERAINS ET INCOMPArables Remedes heureusement découverts & employez avec succez dans la guerison prompte & facile d'vn grand nombre de maladies, & mesme des plus fâcheuses.

LES loüanges que donnent les personnes interessées estans ordinairement suspectes, j'estime qu'il est à propos que ie m'abstienne de m'étendre sur celles de mes remedes, aussi bien esperay-je que leur reputation sera cy-apres beaucoup mieux établie par le témoignage de ceux qui en ont senty les effets; entre lesquels ils se trouve des personnes d'un merite si rare, & d'une condition si relevée, que leurs jugemens ne pourront estre soupçonnez d'erreur ou de flaterie.

Ie me contenteray d'advertir le Lecteur que je luy offre le fruit d'un trauail de plusieurs années, pendant lesquelles i'ay fait beaucoup de dépenses dans diverses preparations de toutes les choses dont j'ay crû que l'usage pouuoit contribuer à l'entretien de la santé, & à son rétablissement, lors qu'elle est alterée par quelque maladie.

Mes remedes sont de deux sortes; Les uns consistent en certaines poudres insipides, lesquelles prises en tres-petite doze produisent sans aucune violence des effets toutes à fait étonnantes.

L'autre sorte ne paroist au sens que de l'eau commune, parce qu'elle est entierement transparente & insipide, & n'a aucunes qualitez sensibles que celles qu'on remarque dans de l'eau de fontaine, ou de riuiere; aussi n'est-ce que cette mesme eau, mais qui est devenuë medecinale pour y avoir mis tremper fort peu de temps une petite pierre artificielle de ma composition.

Ayant vne fois mis cette sorte de pierre dans un vaisseau plein d'eau, il n'y a qu'à le remplir à chaque fois qu'on en tire, & la derniere eau acquiert la mesme vertu que la pre-

miere, si bien que l'on entretient par là une fontaine medecinale, ou une source perpetuelle de santé, que chacun peut avoir dans sa famille pour l'employer dans tous les besoins; & on en peut preparer de si grandes, qu'elles suffiront pour tel nombre de personnes que l'on voudra, comme pour tous les malades des grands Hospitaux, & mesme pour des Villes entieres qui seroient attaquées de maladies generales. 260

Il ne faut point obmettre qu'on en peut faire de portatives pour les Voyageurs, & particulierement pour ceux qui vont sur Mer, ausquels par ce moyen, je donneray le secret infaillible d'empêcher les eaux de se corrompre, comme elles ont coûtume de faire.

La vertu, tant des Poudres, que de l'Eau, est de corriger le sang vicieux, & le purger de tout ce qui le pourroit éloigner de l'estat auquel il doit estre pour entretenir une parfaite santé.

Ainsi l'experience reïterée plusieurs fois a fait voir qu'ils ont rafraischy ceux qui estoient incommodez par une chaleur extraordinaire, & qu'ils ont fait recouvrer la chaleur naturelle à d'autres qu'ils l'auoient presque entierement perdüe, & qui languissoient par une intemperie froide; ce que les speculatifs ne trouveront point étrange, quand ils sçauront d'ailleurs que mes remedes guerissent les maladies suivantes.

Les maux de Reins, les Coliques Nephretiques, Bilieuses & Miserere, la Gravelle, les difficultez d'urines, dissipant mesme la pierre, & la faisant sortir du corps sans tailler.

L'Hydropisie formée, l'Hydrocelle, & autres maladies de mesme nature; purifie le sang, & oste les rougeurs du visage.

L'Astme, ou la difficulté de respirer.

Les indigestions, & autres maux d'estomach & de poitrine; les Hemorroïdes, tant internes qu'externes.

Les fiévres continuës, quotidiennes, quartes, contagieuses, &c.

l'Epilepsie, ou mal caduc, & Spasmes, l'Apoplexie, la Paralysie, la Letargie, la Migraine, les Vertiges, les Vapeurs, les Convulsions, les maux de matrice, & les retentions de purgations, pasles couleurs, sans purger ny saigner à l'ordinaire: Comme pareillement la Pleuresie.

Les Fluxions, Cathares, & Rheumatiſmes.

Les Cancers, les Ecroüelles, les Loupes, & ſemblables Tumeurs, & les maux de Mammelles.

Toutes ſortes de Gouttes.

La Lepre, & les maux Veneriens.

La petite Verolle, la Rougeolle, les Dartres & ſemblables corruptions.

La poudre arreſte en un inſtant les pertes de ſang, de quelque nature qu'elles puiſſent eſtre, & guerit les playes & les ulceres, ſans employer ny emplaſtre, ny linge; ce qui eſt ſans doute un grand ſecours pour ceux qui ſont profeſſion des armes.

Enfin, l'uſage de l'eau pendant quelque temps redonne la vigueur & l'en-bon-point à ceux qui ſont hectiques, tandis que d'ailleurs ils décharge d'autres d'une graiſſe ſuperfluë, qui appeſantit le corps, & le rend moins propre à faire ſes fonctions, éguiſant l'appetit de ceux qui l'avoient perdu.

I'avertis tous veritables pauvres & infirmes que ie continuëray de leur donner gratuitement mes Remedes, en me venant trouver chez moy ruë de

Liſte d'une partie des Cures qui ont eſté faites par les remedes cy-deſſus mentionnez.

MON deſſein n'eſtant point de compoſer un gros Livre, ie ne rapporteray icy qu'une petite partie d'un grand nombre de cures que j'ay faites; & afin qu'on puiſſe plus aiſément connoiſtre ſi je ſuis veritable, ie ne parleray que des plus recentes, & particulierement de celles que j'ay faites en cette Ville de Paris, ou dans des lieux qui n'en ſont fort éloignez, où mes emplois m'ont quelquefois obligé de me rencontrer.

LE 25. Mars 1661. eſtans à Sens en Bourgogne à l'Hoſtellerie du Griffon, je rencontray ſur l'eſcalier un pauvre gar-

çon âgé de dix-huit ans, qui trembloit la fiévre, dont il avoit esté tellement tourmenté depuis deux ans, qu'il en estoit devenu tout hectique; ie luy donnay de l'un de mes remedes environ l'heure de midy, & à trois heures de là il se sentit entierement délivré de sa fiévre: ensuite dequoy il ne luy fallut que fort peu de iours pour s'engraisser, & recouvrir les forces qu'il avoit perduës.

Cure de Colique Nephretique.

MOnsieur du Tillet, seigneur de Goix, & autres lieux, Conseiller du Roy en sa grand' Chambre du Parlement de Paris, estant affligé depuis plusieurs années de la Colique nephretique pierreuse, qui luy causoit des difficultez d'urine, & des douleurs si insupportables, qu'il estoit obligé de garder le lit, apres avoir essayé de tous les remedes ordinaires sans recevoir aucun soulagement, a esté guery par l'usage de l'eau d'une de mes fontaines perpetuelles, dont il beuvoit le matin à jeun, & à d'autres heures du jour, sans observer en cela aucune regle, en trempant mesme son vin dans ses repas il continüoit de temps en temps à boire de cette eau pour la conservatiõ de sa santé; Et de tout ce que dessus a baillé son certificat le 30 May 1663. Signé Iean du Tillet, seign. de Gois.

Autre Cure de la Colique Nephretique.

MAdame Hotman, épouse de Monsieur Hotman Conseiler ordinaire du Roy en son Conseil Royal, & en tous ses Conseils, Maistre des Requestes de son Hostel, Intendant des Finances, & Procureur General de Sa Maiesté en sa Chambre de Iustice: à l'exemple de mondit sieur du Tillet s'est servie de mes eaües, & a esté guerie d'une Colique nepretique dont elle estoit tous les iours tourmentée depuis environ douze ans; elle continuë d'en boire tous les matins deux verres pour la conservation de sa santé: ayant à cét effet une de mes fontaines dans son Hostel; c'est dequoy elle a donné son Certificat le 11. Septemb. 1664. Signé Hotman, & Marguerite Colbert.

Autre Cure de Colique Nephretique.

MOnsieur le Marquis de Persan, qui desesperoit de la guerison des maux de Colique nephretique dont il estoit tourmenté depuis plusieurs années, & à l'occasion des-

quels il avoit vainement tenté tous les remedes dont on s'estoit pû aviser, en a esté parfaitement guery par la prise d'un seul grain d'une de mes poudres, & l'usage de quelques verres d'eau d'une de mes fontaines qu'il a chez luy, & dont il boit quelques fois pour la conservation de sa santé. Le Certificat qui m'en a donné est du 3. Avril 1666. Signé, François de Vaudetart de Persan.

Autre Cure de la Colique Nephretique.

MOnsieur le President de Maisons par l'usage de l'eau d'une de mes fontaines qu'il a chez luy, de laquelle il boit tous les iours dans son vin à ses repas, a esté pareillement guery de la Colique nephretique qui l'incommodoit depuis long temps; & m'a aussi donné son Certificat en datte du 19. Auril 1666. Signé, de Longueil; & plus bas, par Monseigneur Iulien.

Autre cure de la Colique Nephretique.

MAdame Des-Marests sœur de Monsieur Colbert Ministre d'Estat, & épouse de Monsieur Des Marests Conseiller du Roy en ses Conseils, President, Trésorier de France en la Generalité de Soissons, estant à Paris en sa maison scise proche la porte de Richelieu, malade a l'extremité, de cette Colique, au mois de Février 1666. en fut délivré en moins d'une heure & demie, au moyen d'un peu de ma poudre que je luy fis prendre avec de l'eau.

Autre Cure de la Colique Nephretique.

MOnsieur de Ricouce, Conseiller & premier Maistre d'Hostel de son Altesse Serenissime Monseigneur le Prince, estant dans l'Hostel de Condé au mois de Février 1667. malade d'une pierre qu'il avoit dans l'un des reins, en a esté délivré en moins de deux heures par l'usage d'un de mes remedes.

Autre Cure de la Colique Nephretique, & dissolution d'une roche de pierre & gravier.

LE sieur Mathieu, Officier d'Eschansonnerie de Madame la Duchesse de Nemours, qui ressentoit dans la Region des reins de tres-cuisantes douleurs, lesquelles le rendoient tout perclus, & luy faisoient sans interruption jetter nuit & jour de grands cris; ayant beu une boüteille de mon eau, il se

fit

fit en luy une telle dissolution d'une roche de pierre qu'il avoit dans les reins, qu'en moins de deux fois vingt-quatre heures il rendit auec les urines plus de chopine de sable blanc, & gris, semblable au gravier de riviere; & avec cela un grand nombre de pierre rouges & grises, & pointuës par les deux bouts, ce qu'il continüa de faire pendant environ quinze iours; apres lesquels il s'est trouvé parfaitement guery, & en a passé un certificat attesté par l'Aumosnier de ladite Duchesse, & par plusieurs autres Officiers pardevant Doye, & Rillart, Notaires au Chastelet de Paris le 19. Iuin 1663. 262

Son Altesse Serenissime Madame la Princesse, ayant appris cette merveilleuse cure dans une visite qu'elle faisoit à la dite Dame Duchesse de Nemours, eust la curiosité de voir lesdites pierres; & peu de temps apres beût des mesmes Eauës pour la conservation de sa santé.

Autre cure du mal de Reins degenerée en Sciatique.

MOnsieur Boutet Marchand de Soye, ruë aux Fers, à la Teste noire, attaqué desdits maux de reins, & sciatique, dans le mois de Iuin de la presente année, en a esté guery en deux iours par l'usage desdites eauës, dont il a donné son certificat.

Autre cure de la pleuresie.

MOnsieur Chapelier, cy-devant Advocat General de la Cour des Aydes, ayant envoyé une bouteille desdites Eauës à son Fermier à Baigneux; apres en avoir beu, s'est trouvé guery sans autre façon.

Autre cure d'une difficulté d'urine.

MOnsieur des Roches, Capitaine des Gardes de son Altesse Serenissime Monseigneur le Prince, estant tres-incommodé d'une difficulté d'urine, a esté guery en fort peu de temps par l'usage de mes Eaux.

Autre cure de Colique nephretique Pierreuse.

LE Reverend Pere Chamblier, Prestre Religieux & Maître des Novices du grand Convent des Augustins de Paris, estant affligé desdites maladies depuis plusieurs années, m'étant venu voir au mois de Iuin de la presente année 1669. beut chez moy six grãds verres de la susdite eau; environ les 2. heures apres midy, prist un simple lavement que je luy ay or-

donné deux heures apres ; à my-nuit rendit une pierre par les urines, le lendemain me l'apporta avec grande satisfaction. Il use quelquefois de mes eauës pour empêcher qu'il ne s'en forme d'autres. Il en a donné son Certificat.

Autre cure Pierreuse.

MOnsieur du Plessis Boileau, Grand Maistre des Eauës Forests de Touraine estant en cette Ville de Paris logé en la ruë de l'Hyrondelle, a rendu une pierre par l'usage desdites Eauës, environ la Feste de Nostre-Dame du present mois d'Aoust 1669. dont il a aussi baillé son Certificat.

Cure tout extraordinaire de la Colique bilieuse, Vapeurs, & Convulsions.

MAdamoiselle Gambier, Espouse de Monsieur Gambier, demeurant ruë Ste Croix de la Bretonnerie, au coin de celle de l'homme armé à Paris, estant abandonnée, & à l'extremité, sans mouvement, & tenuë morte, fut délivrée de ce mal en moins d'un quart d'heure par une prise de mon remede, propre à ce mal: & de la susdite eau ayant sur le champ vomy, & fait plusieurs selles, uriné en mesme temps; le lendemain fut en bonne santé, & en a donné son Certificat.

Cure d'une Asthme.

LE sieur Nion Bourgeois de cette Ville de Paris, demeurant rüe Montorgueil, à l'enseigne de la Ville de Gisors, âgé de cinquante à soixante ans, asthmatique depuis long-temps, a esté guery en moins de vingt-quatre heures, par le remede propre à ce mal.

Cures des Pasles-couleurs, Convulsions, & maux de Matrices.

LA nommée Agnes, servante dudit sieur Nion, estant malade des pasles-couleurs, accompagnées de vapeurs, de convulsions, & de retention de ses ordinaires, a esté guerie par un de mes remedes dans le temps auquel son maistre fust dèlivré de son asthme; & de ses deux cures, ledit sieur Nion a donné son certificat pardevant Roussel & son compagnon, Notaires au Chastelet de Paris le 1. Iuin 1661. dans lequel il est aussi fait mention de la cure d'Hydropisie qui a esté faite en la personne de Iean Ferré.

Cure d'Hydropisie.

IEan Ferré, fils de Iean Ferré, & Magdeleine Leléu sa femme, avec lesquels il estoit demeurant, ruë Montorgüeil, à l'enseigne du nom de IESUS, âgé de dix-neuf à vingt ans, hydropique depuis dix-huit mois, & tellement enflé, qu'on n'estimoit point qu'il pût encore vivre huit iours: ayant le 18. May 1661. beu trois grands verres de mes eaües, & pris environ un grain d'une poudre que ie luy donnay, urina sans peine plus de vingt-quatre fois dans l'espace de trois heures, & ensuitte un peu moins frequemment, assez toutesfois pour faire qu'à vingt-quatre heures de là, sa grosseur fut diminüée de quatre grands doigts. Il continüa depuis de boire châque iour deux verres de la mesme eau, usant d'ailleurs de bon vin blanc dans ses repas, & s'est trouvé si parfaitement guery, que peu de temps apres il partit de Paris pour aller porter les Armes en Portugal, où il s'est rencontré en la défaite de Dom Iüan d'Austriche arrivée en 1663. d'où estant retourné à Paris en bonne santé au mois de Iuillet de la mesme année, il en donna son certificat pardevant Roussel & son Compagnon, Notaires au Chastelet, puis est allé servir dans les Troupes de Sa Majesté.

Plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe du quartier dudit Ferré, émerveillez de la guerison de celuy qui estoit generalement desesperé, implorerent mon secours pour estre délivrez des fiévres tierces, quartes, vapeurs, retentions de purgations, & autres maladies que Dieu me fit la grace de guerir par mes remedes, dont ils m'ont donné des Certificats à divers iours.

Autre cure d'Hydropisie dans l'Hostel-Dieu de Paris.

MOnsieur le Roy, Prestre Sacristain de la Magdelaine, m'étant venu trouver entre les deux Festes-Dieu de l'année 1661. & m'ayant prié de voir un homme de sa connoissance nommé Thomas Villain, lors hydropique, abandonné, & que l'on croyoit proche de la mort, je fus à l'instant dans l'Hostel-Dieu, où il estoit, ie luy fis prendre deux verres d'eau, avec un peu de poudre; laquelle opera en telle sorte, qu'en trois heures de temps il se trouva degagé de la poitrine, le cinquiéme iour fut à la Messe, & ensuite parfaitement

263

guery; dont il a donné ſon certificat pardevant la Motte, & ſon Compagnon, Notaires à Paris, le 11. Iuillet 1661.

Dans ce Certificat il eſt fait mention de deux pauures malades de fiévres quartes, chacun deſquels a eſté guery par une priſe de mes remedes.

Autre cure d'Hydropiſie.

LA veufue Nicolas du Coulombier, demeurante à Villeneuve le Comte proche Crecy, fut guerie d'une hydropiſie univerſelle de quinze mois par une ſeule priſe de poudre, & ce en preſence des Chirurgiens & habitans dudit lieu, qui en ont donné leur certificat pardevant Montagne Notaire audit Crecy, le 9. Mars 1663.

Autre cure d'Hydropiſie.

FRançois Rapporte-bled, Marchand demeurant à Lizy, hydropique depuis neuf mois, ayant ſceu que i'eſtois en la Ville de Meaux au Careſme de l'année 1643. il s'y fit apporter, ie luy fis prendre le remede cõvenable qui le guerit entierement; dequoy il a donné ſon Certificat le 20. Mars 1663.

Autres cures d'Hydropiſie.

IAcques Garnot Maiſtre des trois Flacons, & la Maiſtreſſe du Porte Enſeigne de la Ville de Meaux, avec le nommé Brûland, & un autre habitant au grand Marché de la ſuſdite Ville, tous quatre malades d'Hydropiſie, & à cauſe de leur enflure extraordinaire, & d'une fiévre qui les tourmentoit, beaucoup plus hideux qu'on ne ſçauroit s'imaginer, beurent de mes eaues, & en ſix ſemaines de temps furent entierement gueris à la veuë de toute la Ville, dont ils ont donné leurs certificats atteſté par le ſieur Curé de S. Saintin, & pluſieurs habitans pardevant Challemot & Thomas, Notaires, le 26. Mars 1664.

Autres cures d'une fiévre quarte, & d'une Hydropiſie.

MOnſieur Guillon ſeigneur de Garnay, & Marmouſſe, prés de la Ville de Dreux, m'ayant prié au mois d'Octobre 1662. de viſiter le ſieur Germain Preſtre, & Precepteur de ſes enfans, affligé de fiévre quarte, & ſa ſervante qui eſtoit hydropique; ie leur donnay à tous deux les remedes convenables, dont le premier s'aperceut de ſa gueriſon au troiſiéme iour, & quand à la ſervante, elle fut pareillement guerie peu

de temps apres.

Autre cure d'Hydropisie, Rheumatisme, & Iaunisse plombée.

LE sieur Caillant, cy-devant Secretaire de Monsieur de Colmolins, Conseiller du Roy en ses Conseils, & Maistre des Requestes ordinaires de son Hostel, demeurant au Cloistre Nostre-Dame à Paris, estant affligé de l'hydropisie formée rheumatisme, & iaunisse plombée de trois ans, la cause de son mal a esté ostée en deux fois vingt-quatre heures, & depuis la nature a fait le reste sans qu'il se medicamentast en aucune façon, mais beuuant seulement de bon vin blanc, qui s'accorde merveilleusement bien avec ma poudre, dequoy il a donné son certificat le quatorziéme Ianvier 1665. 364

Autre cure toute extraordinaire & estonnante d'une Hydropisie accompagnée de perte de Sang, Fiévre, Escroüelles internes & externes, Dartres, Galles & Teignes par tout le corps.

MArguerite Collin, veufue de Iean le Long, vivant Taillandier demeurant au Faux-bourg S. Marcel lez-Paris, & depuis la quarante-un an iusques à la cinquante-septiéme année de son âge, affligée d'hydropisie, perte de sang, écroüelles internes & externes, dartres, galles, & teignes par tout le corps, se presenta à moy au mois de Juin 1663. comme je descendois pour disner dans l'Hostellerie du petit Louvre de la susdite ville de Brie; je pris de l'eau du logis que je luy fis boire avec de ma poudre, laquelle agissant sans aucune violence, la guerit parfaitement de toutes ses maladies en moins de six semaines, ce que j'ay sceu passant derechef par Brie le 8. Septembre 1664. auquel jour elle me donna pardevant Desloges Notaire Royal de ladite Ville son certificat, attesté par plusieurs des principaux Habitans, & depuis a servy dans la susdite Hostellerie du petit Louvre.

Autre cure d'Hydropisie, arrivée en suite d'une couche.

MArie Fournier, femme d'Antoine Brunel Laboureur demeurant à Soüilly proche Claye, estant en suite d'une couche devenuë hydropique, & tellement enflée par tout le corps, qu'elle avoit plus de cinq quartiers à l'endroit de la ceinture, se fit apporter dans mon logis à Paris le 3. iour d'Aoust 1666. & implora mon assistance, ie luy donnay de mes remedes, apres quoy s'estant faite reporter chez elle dans

ſa charette, elle ſe mit au lict, ou ſans violence il luy prit un flux de ventre & d'urine, qui continua à diverſes repriſes pendant un iour & demy, vuidant tant d'eaux, & d'autres humeurs nuiſibles, qu'elle ſe trouva le ſecond iour en parfaite ſanté, ainſi que le porte plus au long le certificat qu'elle en a fait expedier le 17. Septembre 1666. pardevant Auguſtin Verrier, Greffier & Tabellion dudit lieu, en preſence des ſieurs Bailly, Procureur Fiſcal, & des principaux habitans.

Autre cure d'Hydropiſie en la perſonne d'une Femme enceinte.

EStant à Dreux au temps de Careſme de l'année 1665. le ſieur Mabile Marchand Eſpicier de cette Ville-là, me pria de viſiter ſa femme que ie trouvay enceinte, & tellement Hydropique, qu'elle avoit une aulne & demie de tour, ie luy donnay une ſeule priſe de poudre, enſuite de laquelle ſon Hydropiſie ſe diſſipa, & accoucha fort heureuſement à ſon terme d'un enfant qui vit encore, & ioüit d'une parfaite ſanté, dequoy les parens & amis ont eſté émerveillez, & en ont donné leur certificat, coniointement auec ledit ſieur Mabile.

Autre cure d'Hydropiſie & d'Hydrocelle.

AFin de ne point ennuyer le Lecteur, ie m'abſtiendray de faire icy mention d'un grand nombre d'autres Hydropiques gueris par mes remedes qui ſont encore vivans, & ſe portent autant bien qu'on le ſçauroit ſouhaiter; ie marqueray pourtant en paſſant la cure du Fils de Monſieur de Varroquier Chevalier de l'Ordre du Roy, & Preſident au Bureau des Finances à Paris, lequel a eſté depuis peu guery d'une Hydropiſie & d'un Hydrocelle par le moyen des remedes, en moins de huit ou dix iours.

Autre cure d'Hydropiſie.

MOnſieur Thibergeau, Capitaine de la Marine, a eſté guery de cette Hydropiſie de deux ans, depuis trois mois, par l'eau ſeule, & retourné à Souvigny, proche Tours, en parfaite ſanté, ainſi qu'il appert par ſa Lettre.

Avis aux Femmes & Filles qui ſe trouvent incommodées des Spaſmes, Pâles-couleurs, Migraines, & Retentions de Purgations, Vapeurs, Convulſions, & maux de Matrices.

L'Experience que i'ay des cures de pluſieurs deſdites Maladies des Spaſmes, Pâles-couleurs, Migraines, Reten-

tions de Purgations, Vapeurs, Convulsions, maux de Mer, & autres maladies de Femmes & Filles, qui sont gueries par l'usage de mesdits deux remedes; sans saignée, ny autre purgatif, m'oblige à les en avertir, n'estant pas necessaire d'en nommer aucune par bien-seance.

Cures des Fiévres continuës, & autres.

LEs susdits Remedes guerissent toutes sortes de Fiévres, mesmes les Pourpreuses & Contagieuses en peu de temps pourvû qu'on n'aye rien fait auparavant.

Cure d'une Fiévre quarte inveterée.

MOnsieur de Pommereüil, Gentil-homme, demeurant à Mante, ayant une seule fois pris de la poudre & de l'eau que ie luy ay fait donner, a esté guery d'une fiévre quarte fort inveterée, ainsi qu'il apert par son Certificat passé pardevant Bezançon, Notaire à Mante, le iour de 1664.

Maladies Epileptiques.

IL ne sera point icy fait de mention particuliere de ceux que i'ay guery de l'Epilepsie, de peur de choquer quelques personnes qui mettent tous leurs soins à cacher cette maladie; mais on pourra bien rencontrer plusieurs témoins des cures que ie puis bien nommer publiques, parce que ie les ay faites dans des Eglises ou autres lieux, où l'on a veu, qu'immediatement apres avoir mis un peu de poudre sur la langue des malades, il se sont levez, & la plusspart n'ont point eu besoin que ie réïterasse le remede pour estre entierement gueris.

Cure extraordinaire de deux Louppes pendantes en forme d'apostume sur les deux yeux.

LA Damoiselle Landon, femme du sieur Landon, Esleu à Crespy, sçachant que j'estois à Meaux en 1665. y fit apporter sa fille affligée d'une fiévre lente depuis deux ans, & aveugle depuis ce temps-là, à cause d'une fluxion qui luy avoit fait naistre deux Louppes à l'endroit des sourcils, chacune desquelles estoit grosse comme un œuf de poule, & pendoit de telle sorte, que les sourcils estoient à la hauteur des narines, qui par ce moyen estoient toutes bouchées; elle avoit de plus la teste & le visage tout plein d'ulceres: ie la lavay trois iours de suite de mon eau, & luy en fit boire envi-

ron une chopine; apres quoy, sans faire autre chose que laver la malade d'eau commune, elle a esté guerie parfaitement. Cette Cure est connuë par tout le Païs, & le Certificat en est passé pardevant Guyot, Notaire à Lizy.

Cures des vieilles Maladies extraordinaires & desesperées.

LE sieur de Nux : le sieur Portais, fils de Monsieur Portais Conseiller au Parlement de Bourdeaux : le sieur Faguier frere du sieur Faguier, Greffier à Verdun, & quantité d'autres, qui estoient affligez de vieilles maladies toutes extraordinaires & desesperées, ont esté gueris en moins d'un mois ou six semaines, au grand étonnement de ceux qui les connoissoiēt, & qui ont particulierement admiré la cure dudit Portais, lequel au lieu qu'il estoit depuis long temps reduit à marcher avec des bequilles, ioüa à la paulme douze iours apres la prise du remede, puis s'en alla en pleine santé à Bourdeaux, d'où il est derechef retourné en cette Ville.

Autre cure d'une Maladie extraordinaire & desesperée.

MOnsieur Coulon, sieur de l'Espinay, Lieutenant General au Baillage de Dreux, estant en Decembre de l'année 1666. affligé depuis trois mois d'une fiévre lente, difficulté d'urine & lethargie qui l'avoient rendu Ethique, ayant pris pendant trois iours des Medecines qui n'avoient aucun effet, apres mesme avoir receu tous ses Sacremens, ie luy fis prendre dans de l'eau commune, & un peu de vin blanc, un seul grain de mon remede, lequel operant comme ie m'attendois qu'il devoit faire, mit pendant quelques momens le malade dans un espece d'assoupissement qui faisoit croire à quelques-uns des assistans qu'il estoit mort; mais il fit voir en moins de rien qu'il estoit entierement guery de toutes ses maladies, desquelles il ne luy restoit que de la foiblesse qui s'est en suite dissipée, & en a donné son Certificat, le premier Avril 1667.

Cure d'une Paralisie de la moitié du corps d'une femme qui estoit aussi devenuë sourde, & muette ensuitte d'une apoplexie.

PErrette Parmentier, femme de Pierre le Févre, habitant d'Vlly S. Georges en Beauvoisis; ensuite d'une apoplexie estoit devenuë paralitique de la moitié du corps du costé droit,

droit, & avec cela tout à fait ſourde & muette, elle avoit continué ſix mois entiers dans cét eſtat, lors que ſondit mary la fit apporter chez-moy environ les huit heures du matin du dernier Iuillet 1665. ie luy donnay un peu de mon remede, qu'elle prit dans de l'eau commune, ce qui fit un tel effet, que les evacuations arriverent à neuf heures, & commença à parler; les evacuations continuerent avec de grandes ſueurs du coſté droit malade, & point du tout du coſté gauche qui eſtoit ſain; à deux heures de là elle remüa la iambe, & la cuiſſe droite, qui iuſques-là avoient eſté ſans mouvement, le troiſiéme iour elle ietta par la bouche deux gros vers, chacun deſquels eſtoit long de demy pied, & le lendemain ſon mary la ramena en bonne ſanté dans le lieu de ſa demeure, apres avoir donné certificat de cette gueriſon, pardevant Corrozet & ſon Compagnon, Notaires au Chaſtelet de Paris, le 2. d'Aouſt 1665.

Cure toute extraordinaire de la Goute d'un Eccleſiaſtique, ruë ſaint Iacques à Paris.

MEſſieurs le Comte d'Auteüil, Chevalier de l'Ordre du Roy; & de Varroquier auſſi Chevalier du méſme Ordre de ſa Maieſté, ayans eu avis de la cure par moy faite le iour precedent, en la perſonne d'un Eccleſiaſtique, logé vers les Jeſuites, qui eſtoit affligé des Goutes aux deux genoux, leſquels paroiſſoient comme des roches de cailloux enflammez, de groſſeurs extraordinaires, eſtant au lict il y auoit environ un mois, iettant des cris nuict & iour, & qui n'avoit dormy pendant ledit temps, ſe donnerent la peine de l'aller voir pour s'informer au vray de ce qui s'eſtoit paſſé, & apprirent par ſa bouche & du voiſinage qui l'auoit veu pendant ſes douleurs, qu'ayant eſté par moy ſecouru dans la violence de ſon mal par une ſeule priſe de mon remede & de l'eau, fut ſoulagé en moins d'un quart d'heure; vomit, dormit, ſua, urina, & fit pluſieurs ſelles pendant la nuict: le lendemain ſe leva, & commença de marcher avec des bequilles que ie luy fis acheter, ſe remit au repas ordinaires, & dont leſdits ſieurs firent leur rapport à ſon Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Prince, & peu de temps apres ſe trouva guery. Il s'en eſt neanmoins retourné à ſon Païs ſans me dire adieu.

Depuis ce temps ceux qui se sont ressentis de ces maux, & qui ont eu recours à mes remedes en ont ésté soulagez, & la plusparť des femmes en peu de temps.

Cure étonnante d'une grande playe, sans employer ny emplastre ny linge.

AV mois de Juillet de l'année 1661. passant prés d'Essonne, où quatre soldats s'estoient battus; & où l'un deux qui avoit receu un coup d'épée, estoit estendu sur la place; ie m'approchay de ce blessé, & ayant avec de l'eau détrempé un peu de poudre dans ma main, je luy en appliquay à sa playe, le sang se retira, & cette playe se referma à l'instant; ainsi il fut guery sans qu'il ait esté besoin d'employer ny emplastre, ny linge.

Cure d'un Hectique.

PEndant les vacances de l'année derniere 1667. le Fils du sieur Dugast, Secretaire de Monsieur Genoust, Seigneur de Guibeville, Conseiller au Parlement de Paris, estant affligé d'une fiévre Hectique en sa Maison des champs, & abandonné, prit par les mains de mondit sieur de Varrocquier un verre ou deux de la susdite eau, qui fit tel effet, qu'incontinent apres il ietta deux gros Vers longs comme un demy doigt, en forme de Chenille, avec la teste noire & des pieds; ce qui causa sa prompte guerison.

Cure d'un Hydropique, avec Hydrocelle.

ENviron le temps cy-dessus, le Fils de la Veuve le Pas, demeurante ruë de la Cossonnerie, chez un Tonnelier, vis-à-vis de la teste de Cerf, qui estoit Hydropique avec Hidrocelle, ayant pris un peu de mon remede, & de la susdite eau, fut gueri desdites maladies en dix ou douze iours.

Cure de la petite Verolle.

MAdemoiselle de Varrocquier, fille de mondit sieur de Varrocquier, estant l'Esté dernier affligé d'une fiévre continuë, fut secouruë par Monsieur son Pere, qui luy fit boire de la susdite eau, au lieu de la commune, qui fit un tel effet, que toute sa petite verole sortit, & sans autre remede s'est trouvé parfaitement guerie, n'y estant resté aucune apparence, ny marque.

Autre cure d'une Playe.

MOnsieur Framery de Turbinguien, cy-devant Presidẽt à Bologne, & presentement à Montreüil sur la Mer, m'a enuoyé son procez verbal & certificat, en datte du 27. Février 1661. par lequel il apert qu'il a guery plusieurs playes par le moyen d'un peu de poudre que ie luy avois donné; mais entre tant de cures, il y en a une fort remarquable qu'il rapporte estre arrivée en la personne de la femme de Pasquier Fancosme Boucher de ladite Ville de Montreüil, laquelle dépeçant de la viande avec son hansart ou couperet, s'estoit coupée trois doigts de la main, dont elle estoit demeurée évanoüie l'espace d'une heure sur la place, où elle perdoit tout son sang : ce qu'ayant esté apperceu par ledit sieur President que le concours du monde avoit attiré, il détrempa un peu de mon remede avec de l'eau, & l'appliqua aux playes de cette femme, qui se fermerent à l'instant, de telle sorte, que le lendemain elle se servit de sa main blessée, comme si de rien n'eust esté, ce qui n'a pas peu estonné ceux qui avoient veu l'estat auquel elle estoit le iour precedent.

Autre cure d'une blessure à la Teste.

LE Mardy douziéme d'Avril 1667. entre six & sept heures du soir, comme ie retournois en mon logis, & passois vis-à-vis Saint Denis de la Chartre, un homme tomba par terre, & par cette cheute se fit au dessus du sourcil une ouverture jusques à l'os de la longueur de la moitié du doigt, la douleur qu'il sentoit, & le sang qui l'aveugloit l'empeschant de se lever, je le fis porter par deux hommes dans la boutique du sieur Messier, Marchand qui estoit vis-à-vis, où ayant détrempé dans le creux de ma main un peu de mon remede, avec de l'eau qu'on me donna, i'en appliquay sur la playe, & en un moment le sang cessa de couler, la playe se ferma, & cét homme s'en retourna chez luy, au grand étonnement des spectateurs qui estoient en fort grand nombre.

Autre cure d'une playe considerable.

ENviron la fin du mesme mois d'Avril de ladite année 1668. une personne d'honneur qui estoit chez un de ses amis à Conflans Sainte Honorine, se faisant faire le poil, un Jardinier poussa sans y penser le bras du Barbier, qui fit avec

ſon raſoir à celuy ſur lequel il travailloit une playe juſques à l'os de la longueur d'un demy doigt. Le ſang couloit en abondance, mais il s'arreſta par l'application d'un peu de ma poudre détrempée dans de l'eau commune, & la playe ſe referma ſans employer ny emplaſtre ny linge.

Cures de Diſſenterie, & de Fiévre contagieuſe & peſtilentielle.

LE iour de la Nativité de Noſtre-Dame de l'année 1661. paſſant à Ouzover ſur Loire, où ie ne deſirois m'arreſter que pour entendre la Meſſe, ie fus fort long-temps ſans trouver perſonne à qui ie puſſe parler, dont cherchant la cauſe, i'appris enfin que la pluſpart des habitans eſtoient détenus au lict, parce qu'ils eſtoient affligez de Diſſenteries, & de fiévres qu'on eſtimoit contagieuſes & peſtilentielles ; ie preparay à l'inſtant de l'eau en grande quantité, dont ie fis boire à tous les Malades en commençant par ceux de mon Hoſtellerie, puis ie fus entendre la Meſſe, d'où eſtant de retour, ie trouvay dans les viſites que ie fis qu'il y en avoit déia une partie de gueris, & que le ſur plus eſtoit en ſueurs univerſelles, à deux iours de là repaſſant par le meſme Bourg, i'appris que tous ſans en excepter un ſeul eſtoient parfaitement gueris.

Cure d'une langueur de pluſieurs années.

MOnſieur de la Borie Conſeiller Secretaire du Roy, & Advocat en tous les Conſeils de ſa Maieſté, a eſté guery d'une langueur de pluſieurs années, par le moyen de mes Eauës, dont il boit avec de bon vin pour la conſervation de ſa ſanté.

Monſieur Cazet auſſi Conſeiller Secretaire du Roy, demeurant ruë du Par-Royal, uſe auſſi de mes Eaues, & eſt le premier qui ait éprouvé que les petites pierres de ma compoſition, dont il a eſté parlé cy-deſſus, corrigeoient les mauvaiſes qualitez des Eaues, faiſoient que celles qui eſtoient corrompues & mal-ſaines devenoient bonnes & ſalubres, ce qu'ô a depuis experimenté pluſieurs fois ſur la Mer, où i'ay envoié de ces pierres.

Cure de la Diſſenterie de pluſieurs Priſonniers dans la Priſon Saint Martin à Paris.

MOnſieur Guerapin Maiſtre des Comptes, aiant au mois d'Octobre 1667. trouvé dans ſes viſites charitables

plusieurs pauvres Prisonniers en la Prison de l'Abbaie saint Martin à Paris, affligez de Dissenterie, il leur procura à tous la guerison de leur mal en trois ou quatre iours, par l'usage de quelques bouteilles de mes Eaux qu'il prit la peine d'envoier querir chez moy.

Madame de Pucé a esté guerie d'une perte de sang de deux ans en deux iours par l'usage de ladite eau seulement.

Cure surprenante d'un Flux hepatique invetéré.

LA Dame Roier, femme de Royer Maistre Tonnelier de cette ville de Paris, avec lequel elle est demeurante ruë Iean de l'Espine, estant affligée d'un Flux hepatique qui ne l'avoit point quittée depuis seize ans, se fit conduire chez moy, rue de Perpignan, par la Dame le Mercier Sage femme de cette Ville, le 18. Mars de la presente année 1669. & me demanda soulagement à son mal: Ie lui donnai à l'instant à boire deux grands verres de mon Eau, de laquelle encore elle continua de boire environ deux pintes ce mesme iour, & le lendemain: au moien dequoy elle a esté entierement guerie, & m'en a fait des remerciemens le iour d'apres.

Cure d'une Fievre lente, & difficulté d'Vrine.

MOnsieur le Chevalier de Beauveaux estant affligé de fiévres lentes, & difficulté d'vrines, qui l'avoient rendu tres-maigre & hectique, est presentemẽt en tout l'embonpoint possible, & joüit d'une parfaite santé par l'usage desdites Eaux.

Autre Cure d'un flux de ventre de deux mois.

MOnsieur de la Poumiere Conseiller du Roy, Lieutenant Criminel de Montbrison estant en cette ville de Paris, fut guery dudit flux de ventre (qui l'avoit rendu extrémement maigre) le mois de Iuillet de la presente année 1669. pour avoir beu chez moy deux ou trois grands verres de mes Eaux, dont il a donné certificat.

Autre Cure d'un vomissement continüel.

LE nommé Guerin Chapellier a esté guery depuis deux jours d'un vomissement continüel, avec fiévre pendant trois mois, par l'usage de mesdites Eaux.

Cures des Maladies Veneriennes.

LA raison que j'ay euë cy-dessus de ne nommer personne en particulier au fait des Cures que j'ay faites & faits

journellement de l'Epilepsie, m'oblige encore de taire le nom de ceux qui ont esté gueris des maladies Veneriennes, en se servãt de mes Remedes: ce qui pourtant ne m'empéche pas de donner advis aux personnes qui sont incommodées desdites Maladies; tant nouvelles qu'inveterées, mes Remedes les gueriront, sans Mercure, flux de bouche, ny autres Remedes violents, mais simplement par mes Remedes, qui ont la vertu de purifier le sang, & de guerir les Cancers, dont je ne rapporteray que l'exemple suivant, afin de ne pas grossir le volume.

Cures des personnes trop maigres, trop grasses, Rougeurs de visages, & autres.

LA mesme raison du precedent article m'oblige encore à taire le nom des personnes & Dames de grande qualité, & autres, lesquelles par l'usage desdites Eaux se trouvent en peu de temps devenir grasses; les autres qui le sont trop, diminüer jusques au point qu'elles doivent demeurer: Et les Rougeurs s'esteignent, parce que ce remede purifie le sang, sans qu'il soit besoin d'en oster ny d'interrompre sa fonction par d'autres Remedes.

Cure d'un Cancer prodigieux, observé par un de mes Amis, qui en a fait le recit qui ensuit.

Avis charitable, touchant la guerison des Cancers, & recit particulier de la guerison d'un Cancer prodigieux, & fort extraordinaire.

LEs Personnes qui ont esté cy-devant affligées de Cancers, ont apporté tous leurs soins pour les cacher, estimans sans doute qu'il estoit inutile de se plaindre d'une incommodité à laquelle tous les Medecins avoüoient qu'on n'avoit iamais trouvé de remede; & cela a esté cause qu'õ croyoit ce mal beaucoup plus rare qu'il est en effet; mais on a découvert depuis quelques années que le nombre des femmes qui ont des Cancers est beaucoup plus grand qu'on ne pensoit; ainsi ie me persuade que ie n'obligeray pas peu de personnes si ie donne avis au public, que Monsieur Barbereau a heureu-

 269

sement trouvé le vray remede d'un mal si effroyable: Ie pourrois en ne parlant que de ce que i'ay veu, faire un long recit de plusieurs maladies tres facheuses qu'il a gueries fort seurement, & fort facilement; & en particulier, ie pourrois m'étendre sur les Cancers qu'il a gueris; mais ie me contenteray de faire la description de la derniere cure de cette nature, que i'ay observée avec plus de soin que les precedentes.

Cette cure s'est faite en la personne de Magdelaine le Tourneur, femme de Christophle Viet, sieur de la Pierre, cy-devant premier Brigadier de la Compagnie de Chevaux-Legers de Monsieur de Montgommery, demeurant il y a plusieurs années en cette Ville de Paris; & à present au Quartier du Palais, ruë neuve saint Loüis, vis-à-vis la ruë neuve sainte Anne.

Au mois d'Octobre de l'année 1668. cette femme se trouve dans la quarante-deuxiéme année de son âge, de taille assez grande, & avec autant de graisse qu'une autre en pourroit souhaiter pour n'en estre point incommodée.

Environ le commencement de l'année 1664. elle fut attaquée d'un Rheumatisme, qui se ietta particulierement sur les costes du costé droict, & sur les muscles qui servent à mouvoir le bras droict, lequel par ce moyen fut quelques iours sans mouvement; Aprés quoy elle s'apperceut d'une glande fort dure à la mammelle droicte, laquelle grossissant peu à peu, se trouva bien tost accompagnée de plusieurs semblables; & toutes ensemble crûrent de telle sorte dans l'espace de prés de deux ans, que la mammelle droicte paroissoit comme un amas de plusieurs montagnes entassées sans ordre les unes sur les autres.

Dans cét estat, elle se transporta dans la maison publique des Chirurgiens de saint Cosme, lesquels au nombre de plus de cinquante, asseurerent que son mal estoit un Cancer, pour la guerison duquel il n'y avoit aucun remede, & qu'il falloit qu'elle songeast seulement à prier Dieu, en attendant qu'il la retirast du monde.

Ces paroles fort sinceres luy donnerent beaucoup de frayeur, & la firent resoudre d'accepter la proposition qu'on luy faisoit d'ailleurs, de la mener sur les Fossez de Monsei-

gneur le Prince, chez vn nommé Iacquelot, qui prenoit la qualité de Medecin;& qui l'ayant visitée,l'avertit bien qu'elle avoit plusieurs Cancers, & qu'il entreprenoit de la guerir; mais sur certaines paroles qui témoignoient de la défiance de reüssir dans cette cure, elle le quitta, & n'y retourna plus.

On la conduisit en suite chez l'Abbé Aubry, lequel aprés l'inspection du mal, n'hesita point à prononcer que c'estoient des Cancers, qu'il promit de guerir infailliblement; Il luy dit qu'elle retournast le lendemain auec huit Loüis d'or pour l'achat des drogues necessaires, ajoûtant qu'il agissoit honorablement, ne demandant rien pour sa peine; & que si elle luy vouloit faire vn present aprés qu'elle seroit guerie, il laisseroit cela à sa discretion.

Elle deliberoit sur ce qu'elle feroit, lors que quelques personnes qui n'auoient point vne trop haute estime de l'Abbé Aubry, la persuaderent de ne plus retourner chez luy; & ainsi ne sçachant que faire, elle demeura enuiron vn an dans vn estat tres déplorable, ressentant toûjours de tres grandes douleurs & son mal crût à tel excez, qu'au lieu de la mammelle droite on voyoit vne masse informe de chair de la grosseur de deux fois la teste d'un homme, qui pendoit vers le bas ventre couvrant la region du foye; vers où fourant la main qui s'y cachoit toute entiere, on sentoit le bout de sa mammelle, autour duquel estoit vne ouverture large d'environ deux doigts, d'où distilloient des eaues rousses & fort puantes.

On luy conseilla alors de se transporter prés le Val de Grace, & de s'addresser à un honneste Ecclesiastique, nommé Monsieur Geufroy, qui pratiquoit la Medecine, & qui pendans prés de deux mois luy donna plusieurs emplastres, lesquels augmenterent le mal au lieu de le diminüer; elle s'en plaignit à cét Ecclesiastique, qui luy dit, qu'il sçavoit la composition d'un certain unguent fort propre pour cette sorte de mal; mais qu'il reviendroit du moins à dix Loüis d'or; ce que la pauvre femme ne se trouvant en estat de payer, il la renvoya chez elle, où elle se remit entre les mains de Dieu, à qui elle demanda la grace de pouvoir souffrir ces douleurs.

Dans cét estat elle fut visitée d'un grand nombre de personnes qui la consoloient: & il n'y a qu'environ dix mois

qu'elle

qu'elle se fit voir au Sieur Turbiere, Chirurgien du Roy, demeurant dans ladite ruë neuve Saint Loüis, qui se trouvoit alors accompagné d'un autre Chirurgien; Il la consola le mieux qu'il luy fut possible, & luy dit avec beaucoup de franchise, que c'estoit un bon heur pour elle qu'elle n'estoit point accommodée; parce que si elle avoit de grandes richesses, elles ne luy serviroient dans l'estat où elle estoit que pour attirer vn grand nombre de Charlatans, qui la boureleroient les uns aprés les autres, sous pretexte de la vouloir guerir.

Ce dernier avis avoit rendu cette pauvre femme fort défiante, à l'égard de toutes les propositions qu'on luy faisoit pour sa guerison; mais sur ce que le sieur le Prince, Secretaire de Monsieur de Beau-champs, Tresorier de France en la Generalité de Paris, des Amis de son mary, qui la vint voir, luy dit qu'il connoissoit un nommé Monsieur Barbereau, Cōseiller Medecin ordinaire du Roy, qui avoit plusieurs excellens remedes contre diverses maladies fort fascheuses; elle se resolut de l'aller trouver, & elle le fit d'autant plus volontiers, que cét Amy l'asseura que Monsieur Barbereau ne luy demanderoit point d'argent, estant fort porté à faire gratuitement plaisir à ceux qui se trouveroient incommodez par ces sortes de dépense.

Ce fut le vingtiéme Iuin de la presente année 1668. qu'elle se transporta au Quartier de Nostre-Dame, au haut de la ruë Perpignan, où Monsieur Barbereau demeure; elle luy presenta vn Billet de recommandation de la part de cét Amy commun, ensuite dequoy, & luy ayant fait voir attentivement ce prodigieux Cancer, il luy fit prendre à l'instant dans une cuilliere d'argent une fort petite quantité d'une poudre insipide, détrempée avec une eau pareillement insipide, & par dessus il luy fit boire deux grands verres de cette mesme eau, qui revenoient ensemble du moins à une pinte mesure de cette Ville.

A peine cette femme avoit eu le loisir de respirer, aprés avoir beu le second verre, qu'elle s'apperceut d'une sueur qui luy monta au front, sans aucune violence, ce qu'elle attribuoit à la chaleur de l'air de la chambre où elle estoit; mais Monsieur Barbereau, qui estoit attentif à l'effet de son reme-

de, la desabusa, & luy dit, qu'elle s'en retournast en son logis promptement, l'avertissant auparavant, qu'elle ne s'étonnast point si elle vomissoit, & se purgeoit en quelque autre maniere ; & si elle sentoit de grands éguillonnemens dans toute l'étenduë de son Cancer, ces diverses choses estans des effets de ce qu'elle auoit pris, & les causes prochaines de sa guerison.

Peu de temps aprés qu'elle fut arrivée en son logis, elle se sentit portée à vomir, ce qu'elle fit à diverses reprises sans aucune violence, rendant une grande quantité d'une eau blanche & écumeuse, semblable à celle qui tombe du linge qu'on savonne ; & dans ce mesme temps elle sentit les piccotement dont ont l'avoit avertie, qui ne durerent point longtemps ; elle rendit ensuite une grande abondance d'urines, & fit plusieurs selles, pendant lesquelles elle se trouva beaucoup affoiblie.

Les sueurs, les purgations & les foiblesses avoient cessé, & la malade avoit bon appetit, le lendemain vingt-troisiéme dudit mois apres midy, lors que Monsieur Barbereau la fut visiter, & luy donna une seconde prise de son remede, l'avertissant auparavant, que s'il luy arrivoit de grandes sueurs, ce seroit une marque infaillible de sa guerison ; qu'elle ne devoit pas s'estonner si elle devenoit extrémement foible, qu'il falloit avoir patience sans rien faire, & que le tout reüssiroit à bien.

Ces sueurs ne manquerent pas d'arriver iustement comme Monsieur Barbereau l'avoit souhaité, durerent fort pres de vingt-quatre heures, & comme le mary de la malade s'impatientoit de leurs longueurs, il fut au logis de mondit sieur Barbereau pour le quereller ; mais luy qui ne desiroit autre chose, en témoigna de la joye, asseura que la malade gueriroit indubitablement, sans qu'il fût guere besoin de faire autre façon.

Quelques affaires ayant obligé Monsieur Barbereau d'aller aux champs, il a esté quelque temps sans avoir nouvelle de la malade ; & quoy qu'il eût fait du seiour en cette Ville, il negligea de s'en informer, parce qu'on luy avoit dit qu'elle estoit délogée pour aller demeurer dans un Quartier qu'il

ignoroit, quoy que cela ne fut point veritable;le hazard voulut que passant sur le Quay de Gesvres, le vingt-deuxième Septembre dernier, ledit sieur de la Pierre luy vint inopinément à la rencontre, & l'embrassant luy témoigna sa ioye & sa reconnoissance de ce que sa femme estoit guerie par son moyen. Il luy conta comme les sueurs estans cessées elle s'estoit trouvée sans douleur, que la thumeur avoit petit à petit diminué, que l'ouuerture s'estoit refermée d'elle mesme, & que presentement on voyoit bien la cicatrice; mais que la mammelle estoit presque reduite à sa grosseur ordinaire; ce mary adioûta que luy & sa femme luy auroient déia esté porter cette nouuelle,& le remercier de la faveur qu'il leur auoit faite, mais qu'ils s'en estoient abstenus, considerant qu'il estoient dans l'impuissance de le reconnoistre par un present tant soit peu considerable, dequoy Monsieur Barbereau témoigna se fâcher, protestant qu'il n'auoit eu aucune intention d'agir dans cette rencontre,aussi-bien que dans plusieurs autres pour son interest.

Apres ce premier entretien, ils furent ensemble voir la convalescente; & y conduisirent Monsieur de Fresquiere Medecin de la Faculté de Montpelier qui leur estoit venu inopinément à la rencontre.

Ce dernier ayant fait rapport de ce qu'il auoit veu à Monsieur Valot premier Medecin de nostre grand Monarque, il le porta à aller luy-mesme voir cette femme qu'il vit en effet le lendemain 23. Septembre, il prit sur le lieu toutes les lumieres qu'il souhaitoit d'auoir pour le passé, & il ne pût considerer l'estat present sans en témoigner beaucoup de satisfaction. Neanmoins à cause de quelque petite dureté qu'il sentoit encore dans la mammelle qui auoit esté malade, il trouua bon que cette femme prit encore de la susdite poudre & bût quelques bouteilles d'eau : ce qui a reüssi si heureusement que si peu de duretez qui restoient se sont entierement dissipées, que la malade est entierement guerie,& que si la cicatrice ne restoit il seroit impossible de s'apperceuoir qu'elle auroit iamais esté affligée d'un Cancer.

Ceux qui ont connu cette femme pendant son incommodité ne la regardent maintenant qu'auec estonnement. Diverses

personnes de merites, & entr'autres quelques Medecins ont esté contenter leur curiosité par la consideration d'une cure si admirable, qui a esté faite sans charpie ny unguent, sans attouchement de la partie, & sans mesme avoir fait saigner la malade.

Et depuis à son exemple plusieurs personnes des plus éminentes qualitez du Royaume se trouvent gueries de semblables maladies, & maux de mammelles, qui se sont dissipez par l'usage desdites Eaux, & remedes seulement.

Cure extraordinaire faite sur vne personne deuenuë Muette par accident.

ELle ce nomme Catherine Durant demeurante chez Monsieur Barbier, Courier ordinaire du Roy en Flandres, logé ruë des Menestriers à Paris. Par les Eaux & les Remedes de Monsieur Barbereau.

Ladite, Cure a esté faite publiquement & sa parole recouvrte en huit jours. Le Certifficat dudit sieur Barbier est du 16. Octobre 1669.

Cure extraordinaire,

FAite d'vn vieux reste d'une maladie cachée depuis dix ans, en la personne de Monsieur Grenet marchand demeurant à l'écu d'argent ruë saint Denis à Paris, & a donné son Certificat en datte du 14. Fevrier 1670. & dont il croyoit estre parfaitement guery avant que d'avoir vsé des Eaux & Remedes de Monsieur Barbereau.

Quantité de personnes de toutes qualitez qui ont esté gueries & soulagez de diuerses Maladies des plus desesperez dont n'est cy-dessus fait aucune mention ne seront icy quand à present comprises.

FIN.